



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la création d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes sur le territoire de la commune de Mazères-de-Neste

Demandeur : SAS CVSE Ei58

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné est ouverte en mairie de Mazères-de-Neste, durant 36 jours consécutifs, **du mardi 11 avril 2023 (15h00) au mardi 16 mai 2023 (18h00) inclus.**

Le préfet des Hautes-Pyrénées est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire n° PC 065 307 22 00001, déposée par la société « CVSE Ei58 » en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes sur le territoire de la commune de Mazères-de-Neste.

Toute information sur ce projet pourra être sollicitée auprès de M. Vincent TONNETOT, responsable développement de projets photovoltaïques au sol sur le secteur Occitanie pour le groupe CVE - tél : 06 10 74 56 52 - courriel : vincent.tonnetot@cvegroup.com

Mme Sandrine GONNEAU-DELBOSQ, commissaire priseur, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de la MRAE et le mémoire en réponse du porteur de projet, sera mis à la disposition du public :

- **en version papier**, en mairie de Mazères-de-Neste, aux jours et heures d'ouverture des bureaux (les lundi et mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi matin de 10h30 à 12h00) ;

- **en version dématérialisée :**

* sur un poste informatique dans les locaux de l'espace « France Services » de Saint-Laurent de Neste (place de la mairie - 65150 SAINT LAURENT DE NESTE), du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 ;

* sur le site internet des services de l'État à l'adresse :

<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée de l'enquête, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice et ouvert à cet effet, en mairie de Mazères-de-Neste ;

- envoyées par courrier à l'attention de Mme Sandrine GONNEAU-DELBOSQ, commissaire enquêtrice, à la mairie de Mazères-de-Neste (4 place de la mairie – 65660 Mazères de Neste) ;

- transmises par courriel à l'adresse :

pref-photovoltaïque-mazeresdeneste@hautes-pyrenees.gouv.fr

Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront pas excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête dès réception. Les observations émises par courriel seront annexées au registre d'enquête de la mairie siège de l'enquête et consultables sur le site internet des services de l'État à l'adresse précitée.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête, soit 18h, le mardi 16 mai 2023, ne pourront pas être pris en considération par la commissaire enquêtrice.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences tenues en mairie de Mazères-de-Neste aux dates suivantes :

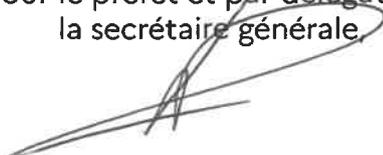
- mardi 11 avril de 15h à 17h,
- samedi 29 avril de 10h à 12h,
- mardi 16 mai de 16h à 18h.

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, à la préfecture des Hautes-Pyrénées (pôle environnement) ainsi qu'en mairie de Mazères-de-Neste, et consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/historique-des-enquetes-cloturees-r126.html>

Au terme de la procédure, le préfet des Hautes-Pyrénées statuera sur le permis de construire, assorti ou non de prescriptions, ou sur une décision de refus motivée.

Fait à Tarbes, le **17 MARS 2023**

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale,



Nathalie GUILLOT-JUIN